

l'humanité rouge



Organe central du Parti communiste marxiste-léniniste

Non au «fair play»

PIERRE Boisgontier, chercheur au CNRS, à Grenoble, vient de se voir refuser son intégration (c'est-à-dire sa titularisation). Le motif avoué de ce refus ? Et bien c'est simple : les Renseignements généraux concluaient leur enquête sur un « avis très défavorable ». Cette défaveur devait prendre un contenu beaucoup plus concret au cours d'une entrevue avec la direction puisque c'est « la manière dont il traduit dans la vie sociale ses options politiques » qui fut invoquée pour justifier l'interdit dont il est frappé. En pleine illégalité, les fonctionnaires tombent aujourd'hui sous le coup des interdictions professionnelles.

Jeudi 22 mars, le tribunal administratif de Rennes annulait une décision d'expulsion prise à l'encontre d'un étudiant tunisien en application de la circulaire Bonnet de décembre 1977. La dite circulaire du ministre de l'Intérieur est jugée par le tribunal comme étant « entachée d'excès de pouvoir ».

On se souvient, à ce propos, qu'il y a quelques mois une décision du Conseil d'Etat annulait toutes les dispositions anti-immigrés sinistrement connues sous le nom de « mesures Stoléru » pour illégalité (ce qui n'empêcha pas le gouvernement de passer outre aux décisions de la plus haute juridiction de l'Etat).

Ce n'est pas tout, c'est le droit de grève lui-même acquis de haute lutte, au prix du sang, et devenu constitutionnel de longue date, qui se trouve aujourd'hui remis en cause par les hommes du pouvoir. Beullac voudrait réquisitionner à l'école. Lecat voudrait interdire la grève à la télé. Et les postiers et électriciens sont menacés de limitation dans l'exercice de ce droit.

Tous ces faits en disent long sur l'usage que la bourgeoisie peut faire de la légalité par elle-même instaurée. La loi dans notre société libérale avancée ne mérite d'être appliquée et respectée que pour autant qu'elle conforte les intérêts des monopoles et de leur pouvoir.

Faite sur mesure pour perpétuer la domination des exploités, appliquée par une justice qu'on tient aux ordres, la loi est violée sans vergogne par le pouvoir chaque fois que son contenu représente un obstacle pour la mise en œuvre de sa politique réactionnaire. La voilà la vérité sur la légalité de la bourgeoisie. Et les travailleurs, eux, devraient inscrire leurs luttes contre l'exploitation dans le strict respect de cette légalité ? Autant jouer fair play avec un tricheur professionnel.

Pierre MARCEAU

Réponse à D.OUAKI
et D.LAPOSTRE

**Le PCF peut-il
revenir sur
une voie révo-
lutionnaire ?**

Voir page 5

Accidents du travail :

Boulin blanchit les patrons

Voir page 4



Les accidents du travail causés par les cadences, la monotonie, les machines mal entretenues, ce sont les patrons qui en portent la responsabilité

Cambodge

Confirmation de la prise de Kompong Speu

L'ARMEE révolutionnaire du Kampuchea a lancé plusieurs offensives ces derniers jours contre les forces vietnamiennes qui apparaissent de plus en plus comme totalement incapables de tenir autre chose que les axes routiers principaux et quelques villes.

Plusieurs tentatives vietnamiennes pour mettre en place un embryon d'administration fantôme se sont soldées par de sanglants échecs, ces administrations ne subsistant généralement que quelques heures au départ des Vietnamiens du village.

Les Vietnamiens semblent donc être résolus à utiliser la même tactique que celle qu'avaient utilisée les Américains au Vietnam et au Cambodge, en laissant un peu partout dans les villages des « conseillers ». On sait ce que cette tactique a rapporté aux Américains.

La radio patriotique, « La voix du Kampuchea démocratique », a confirmé mercredi la prise par l'Armée révolutionnaire de la ville de Kompong Speu, un chef-lieu de province situé à moins d'une cinquantaine de kilomètres de Phnom Penh, sur la route reliant Phnom Penh à Kompong Som.

D'après la radio, l'Armée révolutionnaire a attaqué Kompong Speu et a pris, le 15 mars, la partie ouest de cette ville, tuant 450 soldats vietnamiens. Le 17 mars, la ville était complètement libérée. Plus d'une centaine de soldats vietnamiens ont péri dans cette nouvelle offensive. 80 pièces d'armement et une grande quantité de vivres militaires ont été saisis. Plusieurs contre-attaques vietnamiennes ont été repoussées les jours suivants.

D'autre part, des réfugiés récemment enfuis du Cambodge ont confirmé, d'après les agences de presse occidentales, que l'une des activités principales des Vietnamiens au Cambodge con-

sistait à réquisitionner toute la production de riz qui prenait aussitôt la route du Vietnam ou une sévère pénurie se fait actuellement sentir.

Serge FOREST

Guingamp-Vendredi 4h30

L'AOIP évacué à coup de crosse

Guingamp correspondant

JEUDI après-midi, M. Billard, représentant de la direction de l'AOIP, responsable de l'ensemble de la production électronique, est à l'usine de Guingamp. En début de l'après-midi, les 800 travailleurs de l'AOIP débrayent pour lui demander des comptes. Ils montent au bureau et décident de retenir Billard ainsi que le patron local Rivet. Ils réclament des précisions pour ce qui est du maintien de l'emploi et demandent une négociation rapide afin de ne pas être laissé dans l'incertitude complète où ils sont actuellement.

Le patron leur lâche un peu de baratin. Mais sur le fond, rien. Ils décident alors d'occuper l'usine à tour de rôle la nuit pour maintenir les directeurs à leurs postes. Occupation tranquille. Mais vers 4 h 30 du matin, les brigades de gendarmerie de Guingamp et des cantons environnants font irruption dans l'AOIP, crosses en avant et frappant avec une rage et une violence à laquelle on n'était pas habitué dans la région. Il n'y a pas eu de blessés graves mais des travailleuses (il y avait de nombreuses femmes à occuper) ont été frappées. Pour protester contre cette intervention, le travail n'a pas repris.

Y. D

Le soulèvement au Kurdistan

Un problème de taille pour le gouvernement iranien

LE Kurdistan, une région étalée sur plusieurs pays, n'a jamais acquis l'indépendance malgré une lutte acharnée qui remonte à plus d'un siècle. Personne, à l'heure actuelle, n'est en mesure de donner un chiffre exact de la population kurde : plusieurs millions certainement, allant de 6 millions à 18 selon les références. Ils sont essentiellement implantés en Turquie où, selon les statistiques les plus communément admises, ils sont 5 millions.

En Irak et en Iran, ils forment des communautés d'environ deux millions de personnes réparties de part et d'autre de la frontière irano-irakienne. Enfin, on estime à 500 000 les Kurdes installés en Syrie et à 200 000 ceux qui sont en URSS.

LUTTE POUR L'AUTONOMIE

Le sentiment national kurde est né au début du 19^e siècle à la suite du massacre perpétré contre eux par les autorités turques. En 1945, fut fondée, dans la partie iranienne, cette fois, une République kurde. Soutenue à bout de bras par

les Soviétiques, elle s'effondra peu après que l'URSS eût quitté, en 1946, une partie de l'Iran qu'elle avait occupée du fait de la Deuxième Guerre mondiale.

Depuis, il y eut plusieurs mouvements de lutte, dont l'unité était rendue difficile du fait des luttes de clans encore très vivaces alors. Par contre, aujourd'hui, une unité semble pouvoir s'effectuer.

Autre particularité du Kurdistan : les musulmans sunnites y sont majoritaires, contrairement à ce que l'on peut voir dans le reste de l'Iran.

Ce que réclame dans leur grande majorité les Kurdes installés en Iran, c'est l'obtention d'un statut d'autonomie, respectueux de leurs particularités spécifiques. La révolution qui s'est produite en Iran a fait planer l'espoir d'aboutir rapidement à ce statut.

Les différents mouvements, hormis les Fedayin, qui l'estiment insuffisant, se sont mis d'accord sur un programme en huit points. Ils réclament l'autonomie administrative avec pour cela l'existence d'un Parlement local disposant de réels pouvoirs, le contrôle de la police et de la gendarmerie ainsi que le

droit de développer l'enseignement en kurde.

Ils exigent également que les effectifs de l'armée soient réduits au minimum nécessaire à la défense des frontières et que l'armée soit épurée de ses éléments les plus réactionnaires. Seules la défense nationale, la planification et les finances demeurent, selon ce programme, dans les prérogatives du pouvoir central.

DANS LA VOIE DE LA NÉGOCIATION

C'est dimanche dernier, alors que le gouvernement avait fait savoir que des discussions auraient lieu prochainement avec les représentants kurdes pour parvenir à un accord, qu'ont éclaté les troubles.

A l'origine, le refus par le dignitaire religieux chiite de la ville de Sanandaj de fournir des munitions au Conseil révolutionnaire provisoire, dirigé entre autres par l'ayatollah sunnite, Moftizadeh. Face à ce refus, les militaires du Conseil ont pris d'assaut la gendarmerie puis sont allés attaquer la caserne avant de s'emparer du local de la radio. Les soldats retranchés dans la caserne ont ouvert le feu.

Depuis lundi, date à laquelle se sont déroulés ces événements, les fusillades n'ont jamais vraiment cessé. Le bilan est lourd : il y aurait eu plus d'une centaine de morts en trois jours ainsi que plusieurs centaines de blessés.

Malgré la poursuite de tractations, aucune solution pacifique n'a pu aboutir jusqu'à présent d'autant plus que le gouvernement a réagi à ces événements en envoyant des renforts militaires et en envoyant des hélicoptères bombarder la ville. Par le biais de la radio, il lançait des appels à la population kurde pour qu'elle réprime les « provocateurs ».

Cependant, le gouvernement ne veut pas rompre les négociations et, au contraire, s'engage davantage, semble-t-il, dans cette voie. C'est ainsi qu'a été envoyé, en tant qu'émissaire du gouvernement, l'ayatollah Tallegani, jugé capable de mener à bien ce genre de missions. Pourra-t-il crever cet abcès qui risque de miner le pays si une solution rapide n'est pas trouvée ?

Il s'agit aussi de faire vite pour le gouvernement iranien pour éviter les dangers d'une contagion. En effet, les Kurdes ne sont pas les seules minorités nationales de l'Iran et bien que le Kurdistan soit la région où existe la plus forte conscience nationale, d'autres problèmes risquent d'éclater d'autres régions du pays ! (source Evelyn LE GUEN)



Un développement contrôlé de l'industrie lourde, pour un développement harmonieux de l'économie (Photo Agence Chine Nouvelle)

CHINE - JAPON

La Chine reporte certains contrats concernant l'industrie lourde

D'APRES le journal *Le Monde* la Chine aurait demandé au Japon de différer la réalisation de contrats passés avec des sociétés japonaises. Ces contrats portaient sur l'importation d'usines pétro-chimiques et d'aciéries, c'est-à-dire qu'ils concernaient l'industrie lourde.

Or, quelques jours plus tôt, un important éditorial du quotidien du Parti communiste chinois rappelait qu'il ne fallait pas être trop imprudent ni se fixer des objectifs impossibles à atteindre dans la production sidérurgique.

La mesure prise de reporter certains contrats semble donc aller dans le sens d'une plus grande prudence.

L'éditorial rappelle que la Chine doit donner la priorité pour son développement économique, à la production agricole, au charbon, à l'énergie électrique, aux matériaux de construction, au transport ainsi qu'à la construction de logements et d'écoles, dans le but d'améliorer les conditions de vie du peuple.

POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX

En même temps qu'elles servent le bien-être du peuple, ces branches donnent des résultats rapides, elles sont aussi compétitives sur le marché international, ce qui permet d'avoir des devises étrangères. Et bien sûr, à son tour, cet argent peut-être utilisé pour développer l'industrie lourde.

Voilà pourquoi le journal propose de réduire un peu les investissements énormes qui avaient été programmés pour l'industrie sidérurgique, pour que toutes les branches de l'économie se

développent plus harmonieusement.

L'éditorial relève aussi les conséquences néfastes que peut avoir un développement unilatéral de l'industrie lourde : « Si la part de l'acier est élevée, on fait naturellement pencher la balance de l'économie nationale en faveur de l'industrie lourde et aux dépens de l'agriculture et de l'industrie légère, bouleversant ainsi l'ordre de priorité : agriculture, industrie légère et industrie lourde. Mais ces deux premières qui demandent de faibles investissements et donnent rapidement des résultats tangibles, sont indispensables pour la vie de la population ».

AVOIR DES OBJECTIFS REALISABLES

Bien sûr, ce réajustement n'est nullement une remise en cause du principe selon lequel « l'industrie lourde constitue le noyau de l'édification économique », mais il s'agit de procéder harmonieusement. Comme l'indique Mao Zedong dans « Les Dix grands rapports » :

« Si vous voulez vraiment développer l'industrie lourde, vous devez investir un peu plus de capitaux dans l'industrie légère ».

En fixant des objectifs de production d'acier « arbitraires ou irréalisables », non seulement on laisse de côté le niveau de vie du peuple mais en définitive on porte aussi atteinte au développement de l'industrie lourde puisque les objectifs sont irréalisables.

C'est d'ailleurs ce que conclut l'éditorial lorsqu'il écrit : « Ralentir, voire stopper l'activité de l'agriculture et de l'industrie légère entraverait inévitablement le développement de toute l'économie nationale, y compris celui du secteur sidérurgique ».

Ce réajustement est d'autant plus important qu'on sait qu'une des orientations de l'URSS à l'époque de Staline fut d'avoir unilatéralement donné la priorité à l'industrie lourde, au détriment de l'agriculture et de l'industrie légère, causant ainsi des dommages à la population qui manquait de biens de consommation.

Claude LIRIA

La rébellion s'étend en Afghanistan

L'URSS s'inquiète

NEUFS jours après son appel à l'insurrection, Sabatullah Mujaddedi, président du Front national de libération d'Afghanistan, a réuni une conférence de presse à Rawalpindi au Pakistan. Il a indiqué que la rébellion touchait déjà quinze des vingt-neuf provinces d'Afghanistan et que les patriotes musulmans s'approprièrent à passer à l'offensive dans d'autres.

Les Soviétiques ont une nouvelle fois accusé la Chine d'aider la rébellion afghane et d'entraîner des groupes terroristes. Derrière ces accusations se cache l'inquiétude grandissante de l'URSS face à une rébellion qui s'étend alors que la situation économique se dégrade rapidement.

6 000 télégrammes pour Sabata

CONDUITE par Jiri Pelikan, l'ancien directeur de la télévision tchécoslovaque, une délégation s'est rendue mercredi à l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris pour y remettre six mille télégrammes demandant la libération de Jaroslav Sabata, le porteur de la Charte 77 à Prague.

Sabata a été condamné à neuf mois de prison pour avoir frappé des policiers. « En fait a expliqué Jiri Pelikan, c'est lui qui a été battu par les policiers. Il avait été arrêté après avoir rencontré, à la frontière, des représentants de l'opposition polonaise. C'est son activité qui a été sanctionnée, comme c'est le cas pour des dizaines d'autres chartistes emprisonnés, ou encore privés de travail ».

Cardin à Pékin

LE 19 mars, sur invitation de la société nationale chinoise d'importation et d'exportation des textiles, Pierre Cardin, le célèbre couturier parisien, a présenté, pour la première fois à Beijing (Pékin), un défilé de mode. L'événement ne manquera pas d'en surprendre plus d'un. Mais il ne faut pas en exagérer la portée. En effet, il s'agit simplement pour la Chine d'acquiescer un certain nombre d'expériences dans la confection des vêtements destinés à l'exportation.

Jusqu'ici les confections en coton, soie ou cachemire fabriquées en Chine étaient relativement peu vendues sur le marché international, car considérées comme peu élégantes et démodées. C'est donc pour aider à la confection de vêtements répondant mieux aux goûts des pays étrangers que Cardin est en Chine : l'objectif étant d'augmenter les exportations de confections chinoises.

Réponse à D. OUAKI et D. LAPOSTRE, auteurs de l'article «Luttes ouvrières et stratégie unitaire»

Nous venons de publier dans ces colonnes, à titre de document (HR No 1055, 1056 et 1057), un article écrit par deux cheminots, militants du PCF. Cet article intitulé : «Luttes ouvrières et stratégie unitaire» était extrait du numéro un du journal «Luttes et débats», journal interne réalisé par des ouvriers,

employés, intellectuels militants du PCF. Présenté sous la forme d'une interview, l'article n'engageait que ses auteurs.

Dans la présentation que nous en avons fait, nous indiquions que nous donnerions «notre opinion sur les points qui nous semblent principaux,

concernant tant les accords que les désaccords». Et nous ajoutions : «Ceci constitue, à notre avis, une des façons de débattre des questions d'une grande acuité qui se posent à tous les travailleurs, à tous ceux qui ont pour objectif de leur lutte l'instauration du socialisme en France». C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Le PCF peut-il revenir sur une voie révolutionnaire ?

Dans la présentation de leur article qui s'attache à confronter la ligne politique de leur parti à leur propre expérience et aux aspirations des masses au changement, D. Ouaki et D. Lapostre exposent la méthode qu'ils utilisent. «Pour répondre à ces questions, il est indispensable pour qui se réclame du marxisme de tirer un bilan de l'activité du parti pendant ces six dernières années. Cela ne veut pas dire donner des leçons, régler des comptes. Tirer un bilan, c'est voir si nous avons atteint nos objectifs, savoir quelles erreurs nous avons pu commettre et, à partir de là, se fixer de nouvelles perspectives qui permettront de mener victorieusement la lutte contre le pouvoir réactionnaire en place, pour le socialisme».

mettre au premier plan la responsabilité du parti révolutionnaire, dont l'activité, en définitive, conditionne l'essor du mouvement des masses. Adopter ce point de vue, c'est rejeter du même coup la théorie irresponsable mise au point par les dirigeants du PCF pour se laver les mains de l'échec auquel ils ont conduit les travailleurs.

A propos de cet échec, récusant les explications qu'en ont fournies la direction du PCF mais aussi «Eisenstein et ses comparses». Il est écrit dans l'article : «Pour moi, l'échec réside dans la nature même de l'union (union au sommet) du Programme commun (programme de démocratisation de l'Etat capitaliste et non programme de rupture». Notre point d'accord avec cette analyse réside dans la remise en cause de la nature de la stratégie du PCF et il s'arrête là. En effet, des deux termes «Union» et «Programme», n'est-ce pas le deuxième qui est déterminant ? Tant il est vrai que ce sont la nature et le contenu du programme qui conditionnent le type d'alliance destinée à le promouvoir. Du même coup, n'est-ce pas un peu discuter en vain que de s'en tenir au débat union au sommet/union à la base, si le programme n'est pas «un programme de rupture» avec le capitalisme ? Ou, pour parler plus net, un programme de destruction de l'appareil d'Etat capitaliste.

En cela, nous sommes d'accord : le seul critère de vérité, c'est, en dernière analyse, la pratique. Et concernant la ligne suivie par un parti dont l'objectif proclamé est de conduire la classe ouvrière, et du même coup l'ensemble du peuple, à la victoire dans sa lutte pour l'émancipation, c'est aux progrès de cette lutte qu'il faut mesurer la justesse de la ligne. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'ignorer les conditions concrètes dans lesquelles celle-ci se développe et qui peuvent provoquer reculs et détours. Non, adopter ce point de vue, c'est



Longwy, alors que les sidérurgistes manifestent violemment le député PCF Porcu travaille à calmer les manifestants.

L'union à la base

Ceci dit, le débat sur l'union à la base telle qu'elle se présente aujourd'hui (et depuis l'échec de mars 1978) a une portée bien plus grande que la seule question de l'alliance avec les socialistes. En réalité, il se rapporte bien souvent dans les faits à l'union à la base des travailleurs (quelle que soit leur appartenance politique) contre Giscard-Barre ; à la question de l'unité de la classe ouvrière.

C'est d'ailleurs ce qui fait l'objet d'un long développement dans l'article de D. Ouaki et D. Lapostre ; et nous sommes en accord fondamental avec ce qu'ils écrivent à ce sujet. Oui, «la tâche urgente de tout militant est donc d'engager une grande bataille d'idées pour l'application de la démocratie ouvrière». Oui, la

voie révolutionnaire consiste (entre autres) à tout faire «en tant que parti d'avant-garde pour donner aux travailleurs les moyens de lutter contre leur exploitation en encourageant leur auto-organisation». Ce qui passe, par exemple, par l'impulsion de pratiques comme celle du comité de grève. Et nous sommes toujours en plein accord lorsqu'ils écrivent, réfutant la théorie du communiste «avocat du peuple» : «Les travailleurs n'ont pas besoin qu'on plaide leur cause, ils veulent un parti qui leur propose des perspectives, qui élève leur niveau de conscience de classe, d'un parti qui se bat pour l'unité de la classe ouvrière, d'un parti qui, s'appuyant sur une analyse scientifique, refuse toute collaboration avec la bourgeoisie».

Des objectifs étrangers à la classe ouvrière

Seulement, si le PCF n'est pas aujourd'hui ce parti, c'est bien sûr à cause d'un manque de confiance à l'égard du potentiel révolutionnaire que sont les masses». C'est également parce qu'il a sombré dans l'électoratisme, comme le soulignent justement les auteurs. Mais c'est, en définitive et surtout, parce qu'il est arrivé au terme d'un processus de dégénérescence, que nous appelons révisionnisme.

jectifs qui sont devenus étrangers et même contradictoires à ceux de la classe ouvrière. Certes, il lutte pour le pouvoir, mais ce pouvoir, il veut l'exercer en lieu et place de ses détenteurs actuels pour son propre compte. Ce n'est plus le pouvoir pour la classe ouvrière.

Ceci nous amène à une remarque concernant les rapports du PCF avec la bourgeoisie capitaliste aujourd'hui en place.

Le PCF poursuit des ob... Parlant, dans la dernière

partie de l'article, des aspirations des travailleurs à avoir la maîtrise de leurs propres luttes, à «s'auto-organiser», D. Ouaki et D. Lapostre mettent en évidence la contradiction entre «ce comportement radical» et «l'attitude électorale» du PCF. Et ils poursuivent : «Mais, en fait, cette contradiction, si profonde soit-elle, n'est-elle pas due au double langage que nous tenions (impulser les luttes tout en refusant l'affrontement direct avec la bourgeoisie) ?».

La question est la suivante : le PCF refuse-t-il effectivement l'affronte-

ment direct avec la bourgeoisie ? (En la posant, nous ne cherchons pas à jouer sur les mots, mais uniquement à mettre les points sur les i afin de mieux permettre de délimiter où peuvent se trouver les accords et les désaccords). S'il s'agit de l'affrontement des masses ouvrières et populaires avec l'appareil d'Etat bourgeois, oui, il le refuse et même s'y oppose.

Nous n'en prendrons qu'un exemple récent dans le comportement du député lorrain Porcu, lors de l'attaque massive du commissariat par la population de Longwy.

Un affrontement entre clans bourgeois

Mais s'il s'agit d'un affrontement entre le PCF lui-même et la bourgeoisie en place, aujourd'hui nous disons alors que l'affrontement existe. Et s'agissant de ceux qui le conduisent — disons la direction — il prend alors la signification d'un affrontement entre clans bourgeois ayant, pour sûr, des projets politiques distincts, mais qui s'inscrivent également dans le cadre du maintien du système d'exploitation capitaliste.

Ainsi, quand des militants du PCF et leurs élus lorrains, barrés de tricolore, s'en prennent aux trains de

minerais étrangers pour en décharger le contenu, de quoi s'agit-il sinon d'une action minoritaire coupée des masses, venant à l'appui de la politique «anti-Europe» du PCF ?

On est loin ici de l'action de masse destinée à accroître le rapport de force pour faire aboutir le mot d'ordre des sidérurgistes : «Non à tout licenciement». Et pourtant, dans un tel cas, le PCF n'hésite pas à recourir à l'affrontement avec la bourgeoisie en place, au prix même de l'illégalité. Mais c'est au profit de ses propres objectifs pas de ceux des travailleurs.

Un choix définitif à faire

Pour finir, nous en viendrons aux questions que pose le fait que le PCF ne suive plus une ligne révolutionnaire. «Pourra-t-il redresser la barre ?» s'interrogent les deux militants. Et ils poursuivent : «Pourra-t-il devenir ce parti d'avant-garde qui aide les travailleurs à s'auto-organiser sans se substituer à eux ? Est-il en mesure de prendre en compte la réalité nationale et le contexte international sans tomber dans le nationalisme, le chauvinisme ? Pourra-t-il prendre en compte ses erreurs passées et présentes pour mieux aller de l'avant ?». Et ils concluent en exprimant leur inquiétude.

A ces questions, à ces inquiétudes d'autres militants du PCF — ceux qui furent à l'origine de la création de notre parti et ceux qui l'ont rejoint depuis — répondirent en concluant à sa dégénérescence révisionniste irréversible. Chacun d'eux pourrait en témoigner, ce ne fut pas de gaieté de cœur qu'ils prirent la décision de rompre avec ce qui était leur

parti. Mais peut-on agir autrement car, finalement, critiques ou pas, tous les militants du PCF, quoiqu'ils puissent penser de la ligne et de la pratique impulsées (ou imposées) par la direction, ne font que mettre leur militantisme à son service. C'est un fait objectif.

Militants aspirant avec force au socialisme, combien de membres du PCF se trouvent écartelés entre les masses engagées dans la lutte de classe et une ligne politique qui les coupe de cette lutte ou les conduit même à s'y opposer. Il faut bien choisir en définitive.

Pierre MARCEAU

1) Note : «En période de crise, les prétendues nationalisations, les participations de l'Etat dissimulent les subventions accordées par l'Etat aux entreprises capitalistes en difficulté et cela au détriment des masses laborieuses. Les nationalisations dans le cadre du régime capitaliste ne pourraient conduire qu'à un renforcement de l'Etat bourgeois, à une plus grande concentration des moyens de domination et d'oppression entre les mains de l'oligarchie financière». (M. Thorez (20-19-1934) Œuvres, Livre II Tome VIII).

La «démocratisation de l'Etat» : une illusion

Or, c'est précisément ce que n'a jamais été le programme commun qui s'inscrit entièrement dans le cadre du système capitaliste. S'agit-il pour autant d'un programme de «démocratisation de l'Etat capitaliste» ? A notre avis, non.

«Démocratisation» aussi bien que «réforme de structure» et tout l'arsenal des théories qui servent à parer l'aménagement du système de vertus révolutionnaire ne sont que des mots. Nationaliser à grande échelle, c'est certainement «léser» un certain nombre d'intérêts capitalistes particuliers, mais du point de vue de l'Etat capitaliste (et c'est cela qui intéresse les marxistes), n'est-ce pas de son renforcement dont il faut parler ? D'un renforcement du capitalisme monopoliste d'Etat. C'était l'opinion de Thorez et du PCF en 1934 (1).

C'est encore notre opinion aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'archaïsme de notre part ; simplement rien dans la réalité du système ne justifie ni ne nécessite la remise en cause de cette analyse.

D'ailleurs, dans un pays impérialiste comme le nôtre, autant il est nécessaire de se battre pour préserver et élargir les libertés pour les travailleurs, autant il est illusoire de penser à démocratiser l'Etat. De ce point de vue, le seul objectif réaliste, c'est la destruction de l'Etat capitaliste pour y substituer le pouvoir des travailleurs.

Voilà (très brièvement) pour la question du Programme commun. Et n'est-ce pas alors parce qu'il n'est qu'un programme bourgeois, ce que nous n'avons cessé de dénoncer, qu'il s'accommode si bien d'une alliance avec le PS ?

GRENOBLE

Interdiction professionnelle pour motif politique

Le gouvernement et le patronat ne s'en prennent pas uniquement au droit des travailleurs d'avoir un travail. Leur droit de grève est de plus en plus remis en cause (se reporter aux déclarations de Beullac, Giraud et Lecat). A présent, ce sont les interdictions professionnelles pour motif politique qui sévissent.

Pierre Boisgontier travaille depuis 1963 comme chercheur contractuel à l'université de sciences sociales de Grenoble. La direction du CNRS vient de refuser son intégration (1). C'est un militant révolutionnaire bien connu à Grenoble.

Il devait être intégré au CNRS en janvier 1979 et vient d'apprendre que son arrêté de nomination était bloqué sur « avis défavorable » de la préfecture, après « enquête de moralité » (2) menée par les renseignements généraux.

Les syndicats et particulièrement le SGEN-CFDT se sont mobilisés et une pétition intersyndicale est massivement signée, à Grenoble un meeting et une manifestation auprès de la direction locale du CNRS sont envisagés.

C'est parce que Pierre est un militant qui traduit effectivement « ses options politiques dans sa vie sociale » que la direction du CNRS lui refuse son intégration. Il a été président de l'UNEF à Nancy en

1960, il a été condamné à neuf mois de prison pour son soutien aux patriotes algériens et son refus de servir comme militaire en Algérie (cette condamnation a été amnistiée en 1965), pour son soutien à la lutte du peuple vietnamien, son soutien aux luttes des travailleurs immigrés, sa participation au journal *Vérité Rhône-Alpes*, aux luttes anti-nucléaires, etc. Voilà les véritables raisons de l'interdiction professionnelle.

Les militants du Parti communiste marxiste-léniniste s'élèvent contre cette mesure de type fasciste qui crée un précédent dans notre pays et participeront à toutes les actions de soutien à Pierre Boisgontier.

(1) Intégration des hors-statut : équivalent au CNRS de la titularisation.

(2) Cette enquête est systématique lors de chaque embauche au CNRS, mais jusqu'à présent, on ne s'en était jamais ouvertement réclamé pour refuser l'intégration de quelqu'un.

PÉTITION A LA DIRECTION DU CNRS

Nous refusons les interdictions professionnelles pour motif politique au CNRS pour Pierre Boisgontier aujourd'hui, comme pour d'autres demain.

Pierre Boisgontier est chercheur contractuel à l'IREP (Institut de recherche économique et de planification) de l'université des sciences sociales de Grenoble depuis 1963. Il a été, dans le cadre du plan d'intégration des hors-statut, reconnu intégrable par le CNRS au 1/1/1978, et son avis de positionnement lui a été notifié en janvier 1979. Il a été convoqué le 2 mars 1979 par Monsieur Boulesteix (administrateur délégué du CNRS pour la région) qui l'a informé de ce que son arrêté de nomination était bloqué sur avis « très défavorable » de la préfecture de l'Isère, après enquête de moralité menée par le service des Renseignements généraux. Cette enquête est d'usage pour les recrutements au CNRS, mais la seule pièce juridique exigible en droit public français est l'extrait No 3 de casier judiciaire. Or, cet extrait No 3 est vierge pour P. Boisgontier.

P. Boisgontier, les syndicats CGT et CFDT ont obtenu une entrevue avec Messieurs Creyssel et Mazières de la direction du CNRS. Il leur a été dit que n'étaient en cause ni sa qualité professionnelle, ni la régularité administrative de son dossier d'intégration, mais la « manière dont il traduit dans sa vie sociale ses options politiques » et que « le fait que son casier judiciaire soit vierge ne signifie pas qu'il soit apte au service de l'Etat ».

Cette intégration scandaleuse est de plus aberrante puisqu'elle intervient alors que Pierre Boisgontier effectue depuis seize ans des travaux de recherche au service de différents ministères.

Si cette intégration n'avait pas lieu dans les plus brefs délais (elle a déjà quinze mois de retard !), ce serait purement et simplement une interdiction professionnelle pour motif politique contre laquelle les signataires s'élèvent et sont prêts à engager toute forme d'action.



1979. Lyon-Vaise (Photo HR)

LYON - VAISE

Petite réunion: «La parole aux travailleuses»

On parle du quartier et d'unité

APRES les grèves de Rhône-Isère et Gabriel qui ont eu lieu depuis le mois de janvier à Vaise, il y avait un besoin de renforcer les liens entre les travailleuses et les travailleurs des différentes boîtes du quartier.

C'est pour y répondre que la cellule Louise Michel du Parti communiste marxiste-léniniste et des membres du PCRM ont organisé le 16 mars une petite réunion : « La parole aux travailleuses » dans le cadre de la journée internationale des femmes.

Dès l'entrée, on pouvait lire des panneaux expliquant la journée du 8 mars, les luttes des femmes sur le quartier et dans le monde, l'organisation des femmes dans les associations de masse et les partis marxistes-léninistes ; les luttes de Ronis, Gabriel et du Grand Bazar. Pas trop de baratin, mais des photos et des exemples !

ÇA DISCUTE FERME

On rajoute des chaises car on est 45 environ. Ça discute ferme déjà et une ouvrière qui n'a jamais parlé en public prend la parole pour dire l'importance de cette réunion sur le quartier et qu'il faut renforcer la so-

lidarité avec ceux qui sont en première ligne en ce moment : Longwy et Denain !

Certains jettent un dernier coup d'œil aux tables de presse des deux partis, d'autres finissent en avalant tout rond une part de gâteau « maison » ou leur verre de thé. Pas facile de se saluer la bouche pleine mais, possible quand même ! Encore un instant pour acheter une photo de la lutte de Ronis ou Gabriel... il faut que les enfants apprennent et se souviennent...

Le film : « Josette » commence. Des amis de Grenoble sont venus le présenter eux-mêmes. Il montre la lutte des habitants du quartier Mistral à Greno-

ble. Le débat commence et bien vite la chose est réglée ; il faut se regrouper pour faire face aux différents systèmes qui écrasent les travailleurs (santé, justice, décisions au-dessus de nous, etc.) Les cinéastes sont applaudis pour leur film, mais aussi on pense qu'ils ont parlé simplement et qu'ils aident les travailleurs !

UNE RESSEMBLANCE TROUBLANTE

On enchaîne sur un petit film d'une ouvrière sur la lutte de Ronis. C'est marrant, mais sur les chaises ça fait comme des vagues. Surtout que le film se termine sur le patron qui sort de la boîte... et l'énorme chien d'une des ouvrières. Personne ne peut dire qu'il n'y a pas une ressemblance !

Des filles de Ronis, de Gabriel, une employée du Grand Bazar et une autre d'une boîte de recouvrement nous expliquent leurs luttes, les difficultés... on fait « la modeste »... mais

aussi les réussites. Ça fait du bien de pouvoir parler de trois victoires !!!

Plusieurs travailleuses et travailleurs interviennent : « On ne s'en sortira que par la lutte », « Maintenant, sur le quartier, on sait que c'est possible », « Ça donne de l'espoir à tout le monde », « A la Rhodia, ça rime à rien de défendre l'outil de travail, les dirigeants CGT et CFDT n'ont rien fait réellement contre le chômage », « La lutte syndicale, ça ne suffit pas. Malgré ce que certains en disent, il faut aussi faire de la politique car tout est politique », « C'est contre le capitalisme qu'il faut se battre et pour un emploi pour tous ! ».

TOUT LE MONDE SENT QUE C'EST POSSIBLE

Ce soir, tout le monde sent que c'est possible de coordonner des luttes d'ensemble sur le quartier. D'ailleurs, sur les murs du coin, les affiches du PCML sur l'emploi sont toutes seules ; et elles ne sont pas décollées !

La discussion s'anime. Des hommes prennent la parole. Des ouvriers et ouvrières de plus de huit boîtes de Lyon tracent le tableau de la situation. Un membre du groupe-femmes du quartier précise les objectifs de ce groupe.

On doit se quitter vers 11 h 30 en se disant qu'il va falloir recommencer ! Le curé dit que c'est la première fois qu'il voit des travailleurs qui parlent du quartier et d'unité...

45 travailleuses et travailleuses qui ont la parole ; cela vaut bien la démocratie bidon de la période électorale actuelle. C'est la politique et ça sert à quelque chose !

Préparons nos luttes de demain, tous ensemble et en même temps ! C'est tout le quartier qui doit lutter !

Vive l'unité de la classe ouvrière et de ses alliés !

Correspondant Lyon-Vaise

ELEVES-INFIRMIER(E)S

Un salaire, un statut

Paris, correspondance.

MERCREDI 21 mars, à 16 heures, 700 élèves-infirmières et assistantes sociales de l'Assistance publique se sont rassemblées devant l'Assistance publique, avenue Victoria. Il y avait 19 écoles sur 34 représentées à ce rassemblement. Nous n'avons pas été reçues par la direction de l'Assistance publique.

Alors, une assemblée générale des élèves-infirmières a décidé pour le mercredi 28, à l'occasion de la journée nationale de grève de la fonction publique, de

faire une manifestation de la Pitié-Salpêtrière jusqu'à l'avenue Victoria.

Nous avons rendez-vous avec la direction de l'enseignement public. Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous redescendrons le 29 à 18 heures dans la rue de-

vant le ministère de la Santé avec les manipulateurs de la radio et les élèves radio de l'Assistance publique. En attendant, des assemblées générales, des réunions, des discussions et des activités de popularisation se dérouleront dans chaque école.

Les élèves-infirmières sont actuellement en lutte pour être payées comme les aides-soignantes, dans leurs stages à temps complet, puisqu'elles travaillent un mois en fin de première année et trois mois en deuxième année en stage à temps complet. Mais aussi pour avoir la liberté d'expression et d'organisation à l'intérieur des écoles.

DANS L'ACTUALITE

La police à l'affût au Pays basque

Biarritz correspondant.

DURANT le week-end dernier, la police française a pratiqué de nombreux barrages en Pays Basque nord. Des contrôles d'identité eurent lieu en de nombreux endroits. Il est évident que ceci annonçait une fois de plus des intentions de la police de s'attaquer aux réfugiés politiques basques ayant trouvé asile dans le Nord. La preuve en a été faite hier par l'arrestation d'Eugenio Otcheverte, 28 ans, qui fut appréhendé à Bayonne le 20 mars. Celui-ci faisait l'objet d'une recherche nécessaire de la police depuis l'affaire des expulsions illégales, prononcées contre ses amis assignés à résidence à Valensole.

En effet, le 29 janvier dernier, 13 réfugiés politiques basques étaient conduits à Valensole (Alpes de Haute-Provence) et y étaient assignés à résidence. Cette mesure faisait suite à l'entrevue des ministres français et espagnol des Affaires étrangères : J. François Poncet et Marcelin Oreja. Cette mesure

devait prendre fin, au dire du préfet des Pyrénées-Atlantiques, le 10 mars 1979. Or, le 13 mars, jour de leur retour, les assignés de Valensole, alors au nombre de 17, apprenaient qu'ils ne disposaient que de trois jours pour régler leurs affaires et quitter définitivement le Sud-Ouest (trois d'entre eux faisaient l'objet d'un mandat d'arrêt international pour être incarcérés à Dignes).

Maintenant c'est au tour d'Eugenio Otcheverte d'être frappé par les mesures françaises. Il se trouve interdit de séjour dans les neuf départements frontaliers, il doit avoir quitté la région d'ici trois jours. Le Pays Basque s'indigne quand il entend certains porteparoles du gouvernement ou ministres (lors de l'affaire de Haiphong des réfugiés vietnamiens) annonçant que la France est la terre d'asile des réfugiés. Ici en Pays Basque, tous les droits sont bafoués, asile politique, droits de l'homme, des mesures antidémocratiques sont appliquées envers un peuple qui veut vivre chez lui et qui ne souhaite que son autodétermination.

Begin à la Knesseth

« Jamais d'Etat palestinien »

C'EST lundi à Washington que doit être signé par Sadate et Begin l'accord de paix israélo-égyptien. On ne sait cependant toujours pas le contenu de cet accord. Begin a formellement démenti devant la Knesseth, le Parlement israélien, une grande partie des révélations faites dimanche dernier par Mustapha Khalil, le premier ministre égyptien.

Au terme de la version égyptienne, les Israéliens s'engageaient à accepter, à moyen terme, l'autodétermination de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem. Cela avait pu être interprété par certains comme un premier pas vers la création d'un mini-Etat palestinien sur une première partie de territoire libéré.

Or, lors de son discours à la Knesseth, Begin a nettement réaffirmé « qu'Israël ne recadrerait jamais aux frontières du 4 juin 1967, que Jérusalem unifiée était la capitale éternelle d'Israël et qu'il n'y aurait jamais d'Etat palestinien en Cisjordanie ou à Gaza ». Begin a d'autre part prétendu que le projet d'autonomie s'appliquait aux habitants et non aux territoires, ce qui est une manière comme une autre de le refuser purement et simplement.

On voit donc, qu'à la veille de la signature du traité, rien n'est vraiment réglé sur le point clé de cette négociation, l'avenir des territoires occupés.

Aujourd'hui plus que jamais, le problème de l'autodétermination réelle des territoires occupés, lié à celui de la participation de l'OLP à toute discussion mettant en jeu l'avenir du peuple

palestinien apparaît comme la base de toute tentative de recherche d'un début de solution au problème du Moyen Orient.

Serge FOREST

Jugement du tribunal de Strasbourg

Expulsion de 228 résidents des foyers SONACOTRA

LE tribunal des référés du tribunal de grande instance de Strasbourg vient de rendre son arrêt : l'expulsion de 228 résidents. Cette décision fait suite à celle de janvier 1979 : 80 expulsions en janvier 1979. Bien évidemment, deux arguments déjà bien connus ont été mis en avant par la justice pour justifier cette mesure :

— Que le contrat liant les résidents à la Sonacotra n'est pas un contrat de location mais un contrat de prestations de services (foyers-hôtels).

— Les prétendues difficultés pécuniaires de la Sonacotra ont été invoquées.

La situation est très sérieuse.

D'après l'avocat Pierre Kretz des résidents strasbourgeois, cette décision d'expulsion est pour la justice et la Sonacotra la meilleure pression pour faire reprendre le paiement des loyers par les résidents.

Cette hypothèse est probable, néanmoins nous savons pertinemment qu'outre cette pression la coalition justice-Sonacotra n'aura pas de scrupules à expulser manu militari les résidents : « Nous condamnons le défenseur à évacuer sans délai les locaux qu'elle occupe au foyer Sonacotra au

besoin avec le concours de la force publique ».

C'est pourquoi, plus que jamais, nous devons apporter notre soutien aux résidents grévistes de la Sonacotra.

Nathalie VILLOTIERS

La Roche-sur-Yon

Le technique n'est pas épargné par Beullac

DANS un LEP et un lycée technique de la Roche-sur-Yon, le recteur a autorisé la suppression de sept postes. Cette suppression cadre parfaitement avec la volonté du ministère de l'Éducation de réduire au maximum l'enseignement donné en LEP/CET.

A quoi bon, pour le gouvernement, de former des ouvriers qualifiés dont le patronat a de moins en moins besoin. Ainsi dans la région lorraine, le recteur applique la consigne de « délester les collèges de Lorraine d'une bonne partie de leurs élèves après la cinquième » puisque, de toute manière, il n'y a plus de travail pour les jeunes, pourquoi leur enseigner alors ?

FAUDRA-T-IL ALLER JUSQU'À LA GREVE DES EXAMENS

Après avoir appris la suppression des sept postes, le personnel du LEP et du lycée technique

Guitton de la Roche-sur-Yon s'est spontanément mis en grève le vendredi 9 mars.

La grève s'est poursuivie le lundi 12 mars avec manifestation au rectorat de Nantes. Le lundi 12 mars le LEP et le lycée technique Guitton, avec de nombreux établissements de l'académie, ont manifesté au rectorat de Nantes. Le jeudi 15 mars les enseignants et les élèves de Vendée ont bloqué les portes de l'inspection académique de Roche-sur-Yon.

En attendant l'élargissement du mouvement, une grève administrative a commencé dans de très nombreux établissements de Vendée dès le lundi 20 mars.

Elle se traduit par :
— Le refus de communiquer les notes à l'administration ;
— La disparition des bulletins trimestriels et semestriels ;
— Le refus des inspections.

Si le maintien des postes n'est pas satisfaisant avant le 15 mai, la grève des examens est envisagée...

La question de l'emploi est plus que jamais à l'ordre du jour pour les sidérurgistes, pour les travailleurs de la téléphonie, du textile, etc. mais aussi pour les enseignants. Les propos de Beullac ont été particulièrement limpides, lorsqu'il a déclaré ses intentions de supprimer 30 000 postes d'instituteurs en quatre ans. Cependant ces suppressions de postes ne concernent pas uniquement le primaire. Le secondaire et le technique sont frappés de plein fouet.



La Roche-sur-Yon le jeudi 15 mars. Une manifestation départementale a bloqué l'inspection académique pour empêcher la tenue des groupes de travail qui devaient étudier les mutations des enseignants dont les postes ont été supprimés (Photo HR)



A l'appel de la coordination nationale des lycéens, une manifestation a regroupé, jeudi à Paris, près de 800 lycéens. Les mots d'ordre : « Beullac, menteur ! Les formes des chômeurs », « Pas de procès à huis clos, conseils de classe publics ». Des affrontements ont eu lieu avec la police

Comment on pratique la tendresse à Matignon

LES Français n'auraient-ils pas encore compris en quoi consiste la politique de Barre ? C'est apparemment ce qu'a l'air de penser notre savant premier ministre qui sur trois pleines pages du quotidien L'Aurore se répand à loisir sur sa pensée profonde.

Soit dit en passant, c'est une illustration supplémentaire de l'omniprésence des hommes du pouvoir dans les médias...

C'est à la « France profonde d'ordinaire silencieuse » que s'adresse l'homme de main des monopoles. Et quelques unes des réponses de cette interview fleuve méritent d'être relevées.

Il ne s'agit pas de révélations bien sûr, mais de quelques formules qui concentrent le caractère réactionnaire de sa politique.

A des patrons qui réclament le relèvement du seuil de 10 et 50 salariés qui conditionne l'application de toute une partie de la législation sociale, Barre répond sans embage qu'il n'est pas besoin de revenir sur cette loi puisque précisément, toutes les mesures concernant l'emploi des jeunes permettent de la contourner : « Je vous rappelle que les salariés embauchés au titre des pactes nationaux pour l'emploi des jeunes, ainsi que les apprentis ne sont pas comptés dans l'ef-

fectif des entreprises pour le déclenchement des seuils à caractère social ».

Vient après toute une série de déclarations anti-grève, de ses ouailles gouvernementales, cette déclaration de Barre : « L'opinion ne comprend pas certains travailleurs des services publics qui (suit le refrain connu sur les travailleurs privilégiés) désorganisent par des grèves injustifiées la vie des entreprises et des particuliers ». Sont particulièrement visés par les foudres barriques : les employés des centres de tri.

Plus loin, on peut lire : « A force de vouloir faire payer les riches, un résultat est très rapidement acquis : tout le monde se retrouve très pauvre et les pauvres plus pauvres qu'ils ne l'étaient au départ ».

Si c'est pas un sacré coup de massue contre le socialisme scientifique ça !

Heureusement que Barre est là pour veiller sur notre bien être.

Et pour conclure, une grande envolée dans le plus pur style « travail, famille, patrie » sur les Français vus de Matignon. Comment les voit-il Barre, les Français ? « Tels qu'en eux-mêmes, l'éternité les change... »

C'est ce que le commentateur de L'Aurore appelle « la secrète tendresse » de Barre pour les Français. Il cache bien son jeu, le bougre !

Pierre MARCEAU

APPELLEZ DU RENFORT

AU JOUR LE JOUR.



Campagne sur les accidents du travail

Boulin déplace les responsabilités !

BOULIN, ministre du Travail, a réouvert hier le dossier des accidents du travail : il lance à la télévision une campagne : « L'accident du travail n'est pas une fatalité. Il dépend de chacun d'entre vous qu'il y en ait moins ». Et aux grandes heures d'écoute, on pourra entendre ce slogan sur des images saisissantes. C'est un crédit de 5 millions de francs qui est débloqué pour cette campagne.

connue en fonction de symptômes bien précis et le nombre de ces symptômes est lui-même restreint. Ainsi, un travailleur peut être atteint d'une maladie « officielle » mais il ne sera pas reconnu et n'aura aucun droit car il n'aura pas les symptômes « officiels » les plus courants.

LES CHS (COMITÉS HYGIENE ET SECURITE)

La loi s'appuie essentiellement pour lutter contre les accidents, sur une législation (des règles de sécurité) que l'inspecteur du travail est chargé de faire respecter, et sur les comités hygiène et sécurité.

La législation elle-même est surtout une somme de recommandations, d'orientations et de normes très techniques et que les salariés ne connaissent pas. En fait, elle fait surtout appel « au bon sens ». Le « bon sens » des patrons, on connaît : c'est l'économie.

L'inspecteur du travail lui-même est souvent incompétent et ne s'intéresse pas à ces questions ; s'il voulait s'occuper de sécurité, il ne ferait rien d'autre, tout son temps y passerait.

Et beaucoup d'inspecteurs aiment mieux garder des relations courtoises avec les patrons, surtout les patrons des grandes usines bien sûr.

Alors, il reste les CHS. La loi les rend obligatoires au-dessus de cinquante salariés. Ce sont pourtant les petites entreprises industrielles qui ont les pires conditions de travail et les plus dangereuses. C'est une première inconséquence de la loi.

La deuxième, c'est que ces comités n'ont aucun pouvoir de décision. Dans les CHS, il y a majoritairement des délégués ouvriers (présentés par les syndicats) et des représentants de la maîtrise désignés par le patron.

C'est une commission annexe du comité d'entreprise qui se réunit sous la direction d'un représentant du chef du personnel. C'est lui seul qui peut prendre les décisions après consultation. Les délégués ont des heures de délégation, pour visiter les ateliers, mais ils ne peuvent pas prendre l'initiative d'arrêter une machine ou un travail s'ils considèrent que c'est dangereux. Ils doivent seulement informer la maîtrise du secteur. Ce sera donc en fonction de la production et non du

risque que la décision sera prise.

Bien sûr, dans la réalité, le CHS peut être utile, en permettant aux militants syndicaux de discuter plus longuement avec chaque ouvrier de ses conditions de travail, et si le rapport de force est favorable, le travailleur peut imposer de travailler dans des conditions acceptables.

Mais c'est comme pour les autres revendications une question de lutte de classes et non pas de loi qui est principale.

En réalité, les vrais responsables des accidents sont

les patrons et leur système : souvent, les travailleurs sont tellement fatigués par les cadences et les horaires qu'ils ne sont plus attentifs aux risques. Il y a aussi la terrible monotonie du travail, la force de l'habitude.

Tout cela ne pardonne pas dans le travail imposé par les capitalistes, car le matériel mal entretenu a des défaillances dramatiques et les machines même neuves, manquent souvent des protections nécessaires, même si de grands progrès ont été faits dans ce sens.

Les accidents du travail sont pour les patrons une

entrave à la bonne marche de l'entreprise, car ils font perdre des heures de travail, ils retardent la production, mais au fond, aucun ne considère qu'il peut les éviter car cela lui coûterait plus cher. Et pour eux, c'est comme à l'armée, les 7% de pertes inévitables...

D'autant plus inévitables que leur responsabilité personnelle n'est pas engagée et qu'ils ne sont jamais punis pour mort ou mutilation d'hommes. Les amendes sont insignifiantes et avec un bon avocat, le patron obtient souvent que les pensions qu'il doit verser

aux handicapés soient d'un montant dérisoire.

Une belle impunité bien protégée. Et depuis la malheureuse erreur qui a fait mettre Chapron, patron des HGD, en prison en 1975, des mesures ont été prises pour que ça ne se reproduise pas, car, comme l'a déclaré Olivier Guichard, Garde des Sceaux : « Les entrepreneurs français sont la chance de ce pays, et si on ne les laisse pas travailler, on connaîtra des jours bien difficiles... »

Claire MASSON

Ce même jour, quatre décrets applicables en 1980 paraissent au Journal officiel pour compléter la législation de 1976 (création obligatoire d'un Comité d'hygiène et de sécurité - CHS - pour toute entreprise industrielle de plus de 50 salariés et de plus de 300 pour les autres). Ces décrets portent sur la formation à la sécurité dans l'entreprise, sur le rôle du CHS qui fait les enquêtes sur les accidents et donne son avis sur les programmes de formation et d'investissements concernant la sécurité, sur les problèmes de circulation dans les entreprises et sur la manipulation des machines.

UNE SITUATION QUI STAGNE

Les accidents du travail sont une véritable plaie que le capitalisme fait subir à la classe ouvrière : il y a eu, en 1977, 1 253 accidents mortels et, sur mille arrêts de travail, 87 ont été causés par des accidents du travail.

En plus, 4 075 travailleurs ont été déclarés atteints de maladie professionnelle.

Depuis 1974, le nombre des accidents du travail décroît légèrement (1 072 345 en 1977 contre 1 154 371 en 1974), mais leur gravité se maintient.

Il faut bien reconnaître dans les faits ce que Boulin appelle « un dispositif réglementaire et législatif permettant de lutter contre les risques d'accident du travail, particulièrement renforcé » ne donne pas des résultats très spectaculaires !

Quant aux maladies professionnelles, elles continuent à augmenter : 4 579 en 1975, 4 703 en 1976, 4 705 en 1977... Or, la législation est particulièrement insuffisante dans ce domaine, et très peu de travailleurs véritablement atteints par une maladie professionnelle sont déclarés comme tels. D'un côté, la liste des maladies est elle-même restrictive, d'un autre, chaque maladie est re-



Rennes, Mars 1979 : les étudiants manifestent contre les expulsions d'étudiants étrangers.

« Circulaire Bonnet » illégale

Succès de la mobilisation à Rennes

LE tribunal administratif de Rennes a annulé, jeudi 22 mars, la décision de refoulement frappant un étudiant tunisien.

Le tribunal a donc « condamné » le ministère de l'Intérieur auteur de cette circulaire « d'excès de pouvoir en matière de renouvellement de carte de séjour en ajoutant une circulaire, une condition supplémentaire à celles prévues par un décret de 1946 ».

La teneur de cette circulaire Bonnet a pour but immédiat de refouler un maximum d'étudiants étrangers hors de France. Rappelons quelques-unes de ses normes :

— Les étudiants étrangers doivent obtenir un visa de long séjour pour études. Cependant, ce visa n'est accordé que si l'étudiant peut justifier d'une attestation de ressources d'un montant égal aux bourses déli-

vrées par le gouvernement français.

— Par ailleurs, ce visa est délivré après la consultation du fichier d'opposition de l'étudiant.

— Enfin la circulaire Bonnet n'autorise que dans des limites très strictes le redoublement en cas d'échec ou le changement de cursus (autre orientation d'études).

Certes, la décision du tribunal est une victoire certaine quoique limitée et invitant à la vigilance pour les autres cas de refoulement. Cependant cette victoire n'est pas tombée du ciel. Elle est la concrétisation de la mobilisation de dizaines, de centaines d'étudiants français, étrangers contre cette circulaire Bonnet.

Il faut remarquer que c'est à Rennes que le tribunal administratif a donné tort au ministère de l'Intérieur. Et c'est à Rennes que la mobilisation des étudiants est, semble-t-il, la plus forte.

Ainsi, le 10 mars, contre la circulaire Bonnet, les 15 000 étudiants des deux universités étaient en grève. Les examens étaient boycottés. Le mercredi 7 mars,

c'étaient 7 000 personnes qui manifestaient, soutenues par les syndicats enseignants.

Nathalie VILLOTIERS

Le conseil de l'ordre des médecins reçoit de la visite

LES étudiants en médecine refusent la réforme Veil. Ceux des centres de Cochin, de la Pitié, de Kremlin-Bicêtre suivent leur grève des cours et des stages. Jeudi 22 mars, ils ont occupé le siège du Conseil national de l'ordre des médecins qui se prononce en faveur de cette loi. Cette réforme qui sera discutée à la session parlementaire est un grave danger pour les étudiants en médecine et conséquemment pour les malades. En effet, en réduisant par la sélection le nombre d'étudiants candidats à devenir médecins généralistes, puis le nombre de ceux qui veulent devenir spécialistes, ce projet de réforme ne poursuit qu'un dessein : rentabiliser la médecine, diminuer le nombre de généralistes et renforcer la pratique de spécialistes pour cliniques de riches.

Vacataires de l'enseignement supérieur Ils s'introduisent par surprise dans le ministère

MARDI 20 mars était le quatorzième jour de grève de la faim à la faculté de Censier d'une vacataire de l'Ameves. L'objectif est d'obtenir du ministre des Universités un plan d'intégration. Un rassemblement d'étudiants et d'enseignants de plusieurs centaines de personnes des facultés parisiennes s'est tenu au pied du ministère en soutien à une délégation des vacataires qui s'était introduite par surprise à l'intérieur, pour obtenir de force un rendez-vous avec le ministre, rendez-vous qu'il lui refuse. Vers 17 heures, les occupants annonçaient par une fenêtre du cinquième étage qu'ils étaient reçus... pas par le ministre mais par une dizaine de filles qui les attendaient à la sortie de l'ascenseur qu'on leur avait fait prendre et les poussaient avec vigueur à l'extérieur. Succès tout de même d'une action coordonnée par l'Ameves sur une faculté qui devrait être un rendez-vous effectif avec le ministre.

Correspondant Vincennes

Contre des sanctions Ordre de grève pour les conducteurs SNCF-Région Bordeaux

LES quatre syndicats : CGT, CFDT, FGAAC et FO de la SNCF région de Bordeaux ont lancé un ordre de grève pour les conducteurs, du vendredi 23 à midi au samedi 24 à 14 heures, suite à la sanction infligée à deux conducteurs de Bayonne (blâme et retenue sur salaire). Ils exigent :

- Le retrait de ces sanctions;
- La création d'une réserve d'aide-conducteurs;
- Le respect du dictionnaire des emplois.

Les régions SNCF de Bordeaux (Aquitaine) et Toulouse (Midi-Pyrénées) sont concernées et il est à peu près certain que celle de Tours s'y joindra. Il est possible que la grève soit effective sur tout le réseau Sud-Ouest.

TOULOUSE Les ouvrières de la SPIRAM ne sont pas seules

Correspondant Toulouse
Le 21 mars à 20 h 30.

LUNDI 19 mars, Batmalle, le patron de Spiram, a levé le lock-out à Colomiers, espérant que les ouvrières reprendraient le travail comme si de rien n'était. Mais il fut déçu : les ouvrières de Colomiers se sont jointes à la grève de l'usine Spiram de Muret. Des piquets de grève, dès 5 h 30 le matin, bloquaient l'entrée de l'usine et il en est ainsi chaque matin. L'arrêt de la production dans les deux usines est un atout important. De même, le soutien des autres usines qui s'est manifesté par la présence de nombreux travailleurs à ces piquets. Aujourd'hui, un débrayage de toutes les usines de l'habillement et une manifestation commune ont permis de populariser le conflit et c'est bien là la voie à suivre : unité des usines Spiram, soutien actif de tout l'habillement et des travailleurs de toutes les professions.

Correspondant Toulouse

CORSE Nouveaux emprisonnés Les barbouzes, eux, ne sont pas inquiétés !

FIN février, il y avait eu deux nouvelles arrestations et inculpations. Voici l'adresse de ces nouveaux emprisonnés : Didier Beretti No 681 630 cellule 13-1, avenue de la Division Leclerc 94262 Fresnes cédex ; Jean Lefevre No 80 216 Bt D5 cellule 12, Fleury-Mérogis 7, avenue des Peupliers 91705 Ste-Geneviève des Bois cédex.

Début mars, Eric Beretti est arrêté à Aix en Provence. Après quatre jours de garde à vue, il est transféré à Paris et inculpé pour « atteinte à l'intégrité du territoire national et complicité d'attentats par explosifs » puis remis en liberté provisoire. Danielle Dabenne est interpellée à Nice, puis remise en liberté.

Guy Orsoni, qui était en liberté provisoire, après avoir été emprisonné deux mois à Fresnes, a été de nouveau arrêté le 16 mars à 13 heures en bas de chez lui. A 17 heures il se trouvait déjà incarcéré à la Santé. Avec la juridiction d'exception qu'est la Cour de sûreté de l'Etat, la liberté provisoire peut-être rompue à n'importe quel moment.

Quant aux barbouzes... ils courent toujours et ne sont nullement inquiétés !

MEETINGS ET SOIRÉES DE SOUTIEN

La soirée culturelle qui se tenait jeudi dernier à Ajaccio a été un grand succès. La salle du théâtre de l'Empire était comble.

Une série de meetings et soirées culturelles sont programmés. Outre ceux de Marseille le 23 et de Lyon le 24 mars, il y aura un meeting à Nice le 6 avril et plusieurs forums fin avril. Des forums sont également programmés à Montpellier les 21 et 22 avril, avec, sans doute la participation d'Edmond Siméoni. Comme on le voit le soutien aux emprisonnés corses se développe.

BRINK'S (REGION PARISIENNE)

Le patron veut bloquer les salaires et liquider les droits acquis Ils bloquent les camions

JEUUDI matin, les huit cents employés parisiens du roulage de la Brink's (entreprise de transport de fonds) étaient en grève. Le mouvement touchait dès 7 h 30 les trois centres de la région parisienne : Orly, Roissy et Paris-Nord.

Dans les deux derniers centres, dès l'heure de la sortie des camions, ceux-ci étaient bloqués par les grévistes. A Paris-Nord, près d'une cinquantaine de gars bloquaient la sortie empêchant les camions de sortir. Le directeur du centre, venu relever le nom des grévistes, reçut des éclaboussures d'un œuf lancé d'on ne sait où qui avait eu l'air de lui être destiné. Quant au camion qui, devant la grille, espérait pouvoir sortir, il dut faire demi-tour afin de se faire laver le pare-brise : encore une histoire d'œufs et de jaunes !

Pourquoi cette grève ? Le patron de la Brink's veut supprimer les accords d'entreprise et liquider les acquis que sont les congés d'ancienneté, la prime de panier, le 13e mois. Il veut supprimer la prime de fin d'année en cas de maladie et d'accident du travail. D'autre part, depuis un an, des femmes licenciées n'ont toujours pas reçu d'indemnités.

Les employés et leurs sections syndicales CGT, CFDT exigent le maintien des accords d'entreprise et des droits acquis, le maintien du pouvoir d'achat car depuis quatre ans, le personnel n'a été augmenté que d'après l'indice INSEE et a donc perdu de son pouvoir d'achat. Enfin, ils exigent le renforcement de leur sécurité (camions blindés, etc).

BLOC-NOTES

ASSOCIATION DES AMITIÉS FRANCO-CHINOISES

Table ronde « Justice et démocratie en Chine », présentée par Régis Bergeron, président de l'AAFC, et animée par Mme Simone Cornec, avocate ; Mme Monique Guemann, substitue ; M. Raymond Darcel, syndicaliste.

Mardi 27 mars à 20 h, 35, rue de Sèvres - 75007 Paris. Participation 6 F.

LE COMITE DES AMITIÉS FRANCO-CHINOISES de Bagnols-sur-Cèze

organise le 31 mars une conférence-débat sur le thème : « La politique extérieure de la Chine », au centre culturel des Escanaux (Bagnols-sur-Cèze) à 21 heures avec Jacques JURQUET.

REGARDS SUR LA CHINE

Du 26 au 31 mars, dans le hall du foyer des jeunes travailleurs de Roanne, les animateurs du FST, l'ARC (Action et recherche culturelle) et les AAFC (Amitiés franco-chinoises) vous invitent à visiter une exposition de gravures chinoises, d'objets artisanaux et de livres d'enfants chinois. Ces objets - ainsi que de la presse chinoise - seront en vente les mardi 27, jeudi 29 et vendredi 30 de 18 h à 19 h.

Cette semaine se clôturera le samedi 31 mars en soirée par un film chinois (le sport) et un montage diapos réalisé par deux personnes ayant visité la Chine l'été dernier.

ROSNY-SOUS-BOIS (région parisienne) La Chine à Rosny 2 du lundi 19 au samedi 31 mars

Les Amitiés franco-chinoises, en collaboration avec Rosny 2, présentent dans la galerie marchande diverses expositions, (photos, papiers découpés, peintures, objets usuels...), montages diapositives, des films documentaires.

Des voyageurs, de retour de Chine, des enseignants seront à votre disposition pour vous guider, pour répondre à vos questions.

Horaires pour les groupes : 9 h-12 h, 14 h-17 h (il serait préférable de nous contacter par avance à : M. Nogues, Bat. B Esc. F rue Turgot - Chelles 77500. Tel : 020 35 57

LILLE Une semaine avec la Chine

L'Association des Amitiés franco-chinoises organise une semaine avec la Chine du samedi 17 au samedi 24 mars au pavillon Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, à Lille (derrière la mairie).

Samedi 24 mars à 15 h : « Voyager en Chine », projection de films en super 8
17 h : « Vivre en Chine », débat avec la participation de Ch. Lamouroux, étudiant pendant deux ans en Chine, et, sous réserve, de J. Guilloineau, auteur du livre « Vivre à Pékin ».

Pendant toute la semaine, exposition de photos sur la vie quotidienne en Chine, diapositives prises par des voyageurs en 1978.

SOIRÉE SUR LA LIBÉRATION DES INDIENS D'AMÉRIQUE

Samedi 24 mars à 21 heures - Salle des Mille Club 2 - Centre culturel de Bagnols-sur-Cèze. (Gard).

Un film : « Les racines de la santé » de Jorge Sanjines. Un débat animé par l'ethnologue Jean-Loup Herbert de l'université de Lyon, auteur du livre « Indianité et lutte des classes ». Jean-Loup Herbert a passé quatre ans à étudier les nations indiennes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Une soirée organisée par le Club occitan et tous les amis des Indiens. Participation aux frais de 10 F au bénéfice exclusif du mouvement indien.

MEETING de commémoration du 29 mars 1947 et du 1er avril 1971.

Organisé par l'Association des étudiants d'origine malgache, le vendredi 30 mars 1979 à partir de 20 heures au 8, villa du Parc Montsouris - Paris 14e. (Avec la participation de la représentation extérieure du Monima).

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste

NOM.....
PRÉNOM.....
Lieu de travail.....
Adresse.....
Code postal.....

(A retourner à la boîte postale de l'Humanité rouge).

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques Jurquet
Rédacteur en chef : Jean Querey
Chefs de rubrique : Intérieur : Claude Buisson
Front ouvrier : Gilles Carpentier - International : Annie Brunel
L'Humanité rouge - Pour toute correspondance :
BP : 61 75861 Paris cédex 18
CCP : 30 226-72 D La Source
Tel : 205-51-10 (répondeur) :

Directeur de publication : André Druenne
Commission paritaire No 57 952
Distribution NMPF
Imprimerie La Nouvelle
Dépot légal 1er trimestre 1979



17 mars 1979. Défilé en voiture de la Paillade à Montpellier

LANGUEDOC - ROUSSILLON

« Quand le bâtiment va mal ... »

ployait 1 500 personnes a fait faillite, j'étais OHQ. J'ai été embauché chez Grasset-Masson on m'a mis OQ3 et on m'a diminué le salaire. Quand on passe d'un patron à un autre c'est comme ça.

ALI : En décembre j'ai trouvé une place chez Midi-Asphalte j'étais OQ2, ils voulaient m'embaucher comme OS. Il y a des patrons qui te disent : « Je le prends à l'essai huit jours on verra après pour la qualification » puis à la fin du mois ils disent j'ai oublié, et ils « oublient » comme ça pendant des mois. Sans compter le travail sous contrat (intérimaires).

MOHAMED : (42 ans, Tunisien, au chômage depuis 1977, était syndiqué CGT) : Il y a le problème des ouvriers intérimaires, il y en a de plus en plus et aussi dans les grosses entreprises à l'agence pour l'emploi on voit des annonces pour du travail pour quatre, cinq, quinze jours...

HR : Quels problèmes ça pose les intérimaires ?

ALI : S'il y a grève ou des intempéries ils ne peuvent pas s'arrêter car ils ne sont pas payés en cas d'intempéries ou de jours fériés, c'est une division entre ouvriers. Le 10 mai 1978, on a fait une grève au CIB, il y avait quinze intérimaires, ils ne se sont pas arrêtés. Mais à la fin, contre les licenciements on a discuté avec eux et ils nous ont donné raison (ils se sont mis en grève).

HR : Et les salaires ?

JEAN : (Français, 38 ans, marié, un enfant, au chômage depuis mai 1978, était à la CFDT. Depuis 1974 a dû changer cinq fois de patrons) : C'est vraiment pas bien payé dans le bâtiment, par exemple un OHQ peut gagner 3 000 F par mois, c'est pas mal pour un ouvrier de notre région, mais il fait 42 ou 45 heures par semaine. Un ouvrier du bâtiment à 30 ans il en paraît 40, c'est des années de vie qu'il perd, quand il ne meurt pas en tombant d'un échafaudage...

GILLES : (Français, 22 ans, marié, au chômage depuis mai 1978, travaillait chez un petit patron, n'était pas syndiqué) : Il y a beaucoup d'accidents du travail, c'est très grave et très important (presque trois ouvriers du bâtiment et travaux publics meurent par jour, 900 par an dont 2/3 d'immigrés).

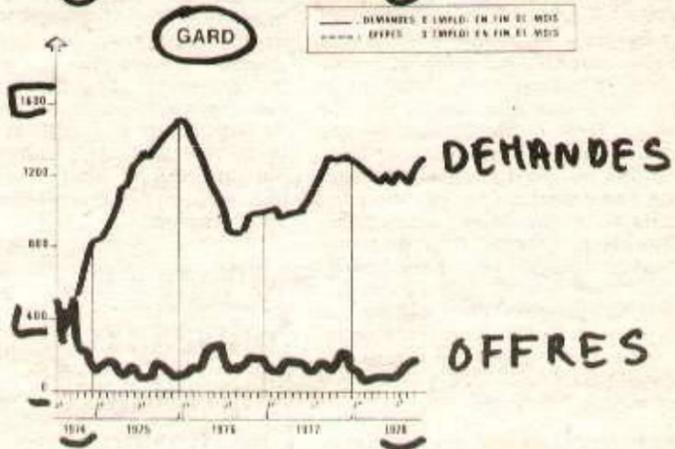
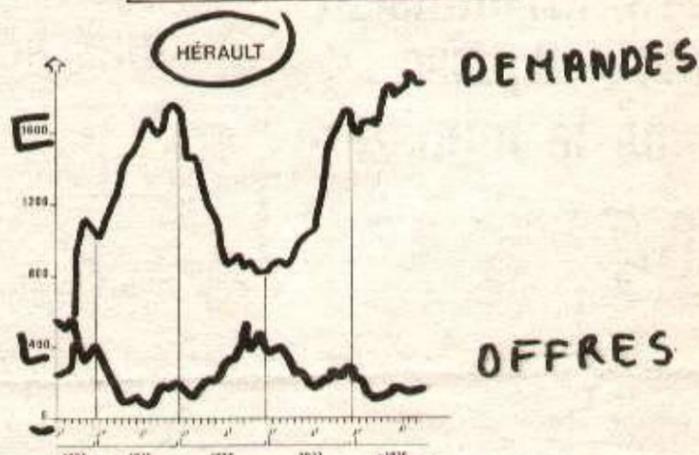
Moi j'ai des difficultés à trouver du travail car j'ai pas de certificat de travail. (Gilles a été licencié car il demandait le paiement de ses heures supplémentaires) je suis en procès avec mon patron. Il y a quelques petites usines mais il faut être pistonné pour rentrer.

HR : Vous êtes ici deux Tunisiens, deux Français, un Algérien, pouvez-vous parler des problèmes particulier des travailleurs immigrés, et des problèmes entre vos différentes nationalités ?

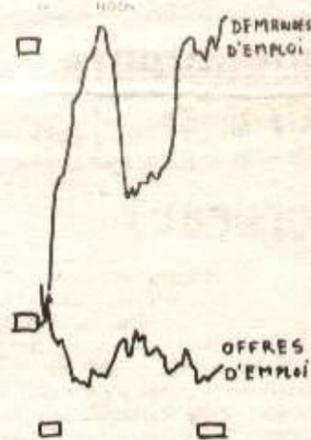
ALI : Le travail le plus dur, ça tombe sur nous.

GILLES : Ça c'est vrai !

EVOLUTION DES DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI EN FIN DE MOIS DANS LE BATIMENT DEPUIS JUILLET 1974



LANGUEDOC - ROUSSILLON



DANS le Languedoc-Roussillon, depuis 1975, la situation des ouvriers du bâtiment et travaux publics ne cesse de se détériorer : licenciements pour cause de fin de chantier, de « faillites », chômage, perte des avantages acquis, multiplication des intérimaires, répression syndicale, etc. Dans le cadre de notre campagne « du travail pour tous » nous avons organisé une table ronde avec cinq ouvriers du bâtiment dont un ouvrier marxistémiste afin qu'ils témoignent de leurs difficultés dans ce secteur aujourd'hui.

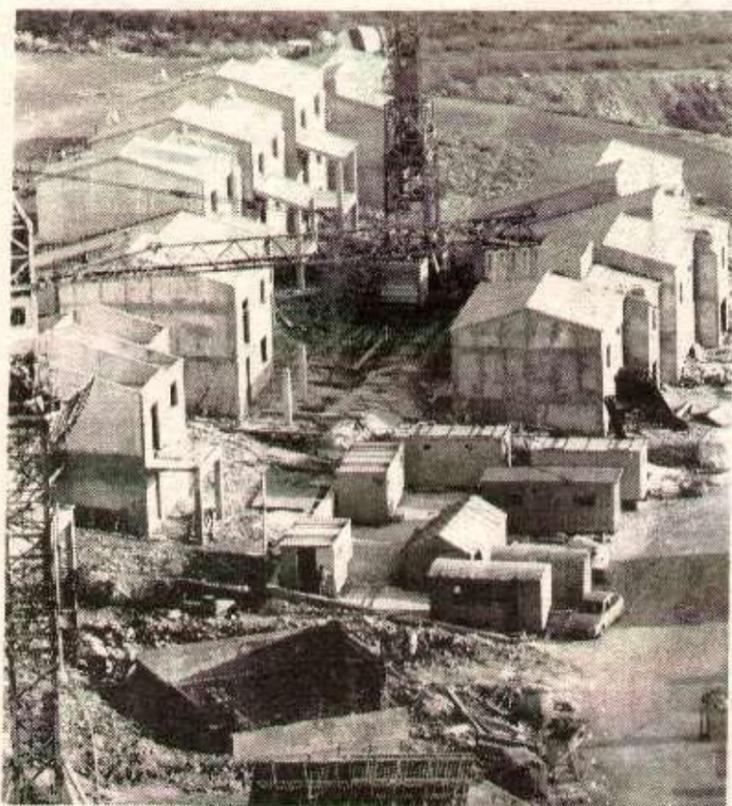
HR : Vous êtes cinq et un seul d'entre vous a du travail, ça donne une idée de la situation non ?

AMOR : (Amor à 40 ans, il est Algérien, marié père de plusieurs enfants. A été licencié de chez Astre en 1977. Il était adhérent CGT. Depuis il est à son troisième patron, un petit artisan) : La sécurité de l'emploi, ça jamais ! Dans le bâtiment quand on commence un chantier, sur la fin il faut aller ailleurs.

ALI : (32 ans, Tunisien, céli-

bataire, était délégué du personnel CGT au CIB, au chômage depuis la fermeture du CIB (Consortium international du bâtiment) en novembre 1978) : C'est vrai et ils mettent dehors en premier ceux qui réclament le plus leurs droits. Par exemple une entreprise de 30 ouvriers va terminer son chantier, elle sait qu'elle va en commencer un autre, elle en licencie quand même une quinzaine puis les reprend sur le nouveau chantier, ces quinze là ont perdu tous leurs avantages et l'ancienneté.

AMOR : Quand Astre, qui em-



Mars 1979. Chantier bâtiment à Montpellier « La Paillade » Ancien chantier de la CIB, repris par le Génie civil de Lens. Les villes sont vendues, les patrons encaissent l'argent mais les ouvriers de la CIB sont au chômage (Photo correspondant Languedoc-Roussillon)

CHOMAGE DANS LE BATIMENT

Chiffres sur table

Pour l'ensemble de la région du Languedoc-Roussillon (soit Gard, Hérault, Lozère, Aude, Pyrénées-orientales), les travailleurs du bâtiment (matériaux de construction, bâtiment, génie civil) représentent 56% de la population active et 47% des travailleurs du secteur industriel (source INSEE).

Toujours dans le bâtiment, travaux publics, fin 1978, il y avait 4 608 chômeurs, soit une augmentation de 12,7% par rapport à 1977.

Le nombre d'offres d'emplois était de 280 soit une offre pour seize demandes.

Et il paraît que les travailleurs du bâtiment, TP, sont « privilégiés » puisque sur la région, tous secteurs confondus, c'est une offre pour 32 demandes ! (source CFDT)

HR : Comment voyez-vous la nécessité du syndicat et quels problèmes rencontrez-vous pour vous organiser ?

ALI : Le syndicat c'est vraiment quelque chose pour les ouvriers, une entreprise sans syndicat, les travailleurs sont mal défendus, surtout c'est important pour les immigrés, car les Français connaissent mieux les lois.

AMOR : C'est bon pour les travailleurs, sinon le patron fait ce qu'il veut.

ALI : C'est surtout bon pour les immigrés !

AMOR : Oui, mais attention. Le patron commence aujourd'hui par monter dessus les immigrés et demain il les enfonce mais après les immigrés c'est le tour des Français, tout le monde est concerné.

GILLES : Le syndicat il y a des choses bien, mais pas tout, ma femme est ouvrière dans une usine de confection, là le syndicat ne fait pas beaucoup.

JEAN : C'est difficile partout, mais surtout dans le bâtiment. Pour monter un syndicat, il y a d'abord le barrage des lois, il faut six mois d'ancienneté pour pouvoir voter, un an pour être candidat. Il y a toute la répression du début, les difficultés des différentes nationalités et langues, ce qui est bien c'est qu'il y a de plus en plus de délégués immigrés.

Il y a les licenciements massifs depuis 1975, les fermetures d'entreprises qui démantèlent les sections syndicales. Aujourd'hui sur l'Hérault, département le plus touché, la CGT qui est la mieux implantée dans le bâtiment a vu disparaître de nombreuses sections syndicales...

Correspondant Languedoc Roussillon

Note : Il ne faudrait pas croire que les travailleurs qui font ce constat de difficultés actuelles sont pessimistes. Le lendemain 4 d'entre eux assaient à une réunion du PCML à Montpellier et votaient dans l'enthousiasme une motion de soutien aux sidérurgistes en lutte.